

Date de convocation :
27 mai 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°6-3

Proposition pour le nom de
la nouvelle Région

L'an deux mille seize et le six juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS (Procuration), RAMEAU, Mmes GERARD (Procuration), SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (procuration), M. ROUCH.

Absentes excusées : M. AMOUROUX (Proc. Mme GERARD)

Mme TONELLO (Proc. M. SANS)

Mme CAHUZAC (proc. Mme AIMONE-CAT)

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2015-19 du 16 janvier 2015 prévoit que le Conseil Régional adopte, avant le 1^{er} juillet 2016, une résolution comportant notamment l'avis au gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la nouvelle région.

Donner un nom spécifique à la nouvelle entité régionale qui regroupe Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées est un acte qui doit s'inscrire dans l'histoire de notre territoire.

Les membres du Conseil Régional ont souhaité la mise en place d'une consultation citoyenne inédite, empreinte de valeurs et de principes pour permettre à un maximum de nos concitoyennes et de nos concitoyens de choisir le nom de leur région.

L'Assemblée Plénière du 15 avril 2016 a déterminé une liste de noms possibles, qui fait l'objet d'une large consultation citoyenne jusqu'au 10 juin 2016.

Suite à cette consultation citoyenne, les élus régionaux adopteront en Assemblée Plénière le 24 juin 2016n une résolution comportant l'avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom définitif de la nouvelle région.

Un décret en Conseil d'Etat devra valider ce nom avant le 1^{er} octobre 2016.

Monsieur le Maire lance le débat :

- 0 conseillers se prononcent pour Languedoc ;
- 7 conseillers pour Languedoc-Pyrénées, (dont 2 votes par procuration) ;
- 5 conseillers pour Occitanie ;
- 0 conseillers pour Occitanie-Pays Catalan ;
- 2 conseillers pour Pyrénées-Méditerranée, (dont 1 vote par procuration).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le **7 juin 2016**

Le Maire,
C. SANS

